CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Notice explicative
Bourse « Inscription dans les associations »

Critères d'attribution :

- Pour les Dannemariens jusqu'à 25 ans, selon conditions de ressources (voir ci-dessous).
- Toutes les associations ayant leur siège à Dannemarie sont concernées ainsi que les associations de parents d'élèves du RPI Dannemarie-Retzwiller.
- Plafond de l'aide :
 - 50% de la cotisation ;
 - Dans la limite de 50 € par personne.
- Le cumul avec les autres aides (pass sport et pass culture) ne doit pas dépasser les 100% du montant de la licence ou des droits d'inscription.

Conditions de ressources (montant annuel) :

- Pour une personne seule	25 000 €
- Pour une famille monoparentale	30 000 €
- Pour un couple avec un enfant	40 000 €
- Pour un couple avec deux enfants et plus	55 000 €